



L'État dans l'Allier

Édito



Depuis 2008, l'Allier n'a pas échappé à la crise. Les effets de cette crise semblent persister, même si la progression du chômage, en particulier chez les jeunes, présente des signes de

tassement.

Ainsi, 360 emplois d'avenir ont été signés dans le département, témoignant des efforts menés par les services de l'État dans la lutte contre le chômage. La priorité donnée à la jeunesse est par ailleurs confortée avec le choix fait par le Gouvernement d'expérimenter prochainement la garantie jeunes dans l'Allier. Du côté des entreprises, nous mettons tout en œuvre pour aider celles qui sont en difficulté. Près de 9 millions d'euros de moratoires fiscaux leur ont ainsi été octroyés, permettant de sauvegarder plusieurs dizaines d'entre elles.

Les efforts sur les grands projets structurants ne sont pas en reste. La visite du ministre des Transports, en juillet, a marqué la relance de la mise en concession de la Route Centre Europe Atlantique, et un premier comité de pilotage s'est réuni à la préfecture le 24 septembre dernier, sous la présidence du Préfet de région.

Enfin, nous avons veillé, avec les forces de l'ordre, à assurer la sécurité de tous au cours de l'été. Plus de 1000 foyers ont ainsi participé à l'opération Tranquillité vacances. Les services de l'État ont par ailleurs été particulièrement vigilants quant à la sécurité sanitaire des habitants comme des touristes.

Ce bilan estival de l'action de l'État ainsi que les actualités de ses services vous sont présentés dans ce nouveau numéro de septembre.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Benoît Brocart, préfet de l'Allier

Sommaire

- Édito page 1
- Bilan estival..... page 2
- Éducation..... page 4
- Infrastructures..... page 5
- Logement..... page 6
- Agriculture –
Environnement page 7
- Emploi..... page 8
- Culture..... page 9
- Actualités page 10



Bilan sécurité estivale

L' " Opération Interministérielle Vacances " : des contrôles pour garantir la sécurité des consommateurs et des vacanciers

L'opération interministérielle vacances se déroule chaque année du 15 juin au 15 septembre 2013. 378 contrôles (211 au cours de l'été 2012) ont été effectués par les agents de la DDCSPP de l'Allier.

Ces chiffres sont bien au-dessus de ceux de l'année dernière en raison d'opérations d'inspections menées sur les marchés et foires locales notamment les marchés de Vichy, Commeny et Moulins (69 exposants au total), le Festival cultures du Monde de Gannat, la restauration des centres d'accueil de vacances et les ateliers de découpe.

Sur l'ensemble de ces contrôles, près de la moitié ont donné lieu à des rappels à la réglementation sur les aspects d'information du consommateur, de pratiques commerciales trompeuses, de manquement à l'hygiène ou encore de sécurité de l'utilisateur.



Été 2013 - 378 contrôles dont :

- 56 séjours de vacances tous types
- 16 établissements d'activité physique et sportive
- 12 contrôles de la sécurité des aires de jeux
- 57 contrôles de la sécurité des produits industriels (poterie, savon, articles de maroquinerie, vaisselle, bijoux fantaisie, sécurité des laveries automatiques, sécurité des piscines à usage collectif...)
- 110 commerces alimentaires
- 47 inspections en restauration commerciale
- 20 inspections en restauration collective
- 33 producteurs fermiers
- 27 hébergements (campings, hôtels, hôtels-restaurants au titre de l'information du consommateur, des pratiques commerciales trompeuses et de la sécurité)

Prévention des cambriolages - L'Opération Tranquillité Vacances

Cet été, le nombre de personnes inscrites sur le dispositif « Tranquillité Vacances » a fortement augmenté. Plus de 1100 domiciles (400 en 2012) ont ainsi été surveillés par les services de gendarmerie (460) et de police (670). Ces inscriptions en nombre ont permis de contenir le phénomène grandissant des cambriolages.

Dans un contexte général d'augmentation du nombre de cambriolages, 220 faits ont eu lieu au cours de l'été (206 sur la même période en 2012).





Bilan sécurité estivale

Sécurité routière : stabilité des résultats et forte mobilisation des services de police et de gendarmerie

Un bilan de la sécurité routière relativement stable cet été

Avec 4 décès en juillet et août, la mortalité à l'été 2013 est comparable à celle de l'été 2012 (3 tués), après 3 étés consécutifs particulièrement meurtriers (11 tués en 2011, 13 en 2010 et 11 en 2009 sur ces deux mois d'été).

Depuis le début de l'année 2013, 16 personnes sont décédées sur les routes du département de l'Allier, contre 17 en 2012.

Depuis le début de l'année 2013, le nombre d'accidents corporels est en forte baisse (109 au 31 août contre 200 l'an dernier au même moment de l'année). La baisse est aussi forte pour le nombre de blessés : 146 au 31 août 2013 contre 200 au 31 août 2012.

Moins d'accidents sur la Route Centre Europe Atlantique

Le nombre d'accidents sur la RCEA est en recul (6 accidents corporels contre 9 en 2012 au même moment dans l'année). Depuis le début de l'année, 2 personnes sont décédées lors de collisions frontales, dont l'une cet été (3 tués au même moment dans l'année en 2012).



Ces résultats, combinés à une action répressive, sont le fruit des aménagements de sécurité engagés par la Direction Interrégionale des Routes Centre Est (DIRCE).



Une action répressive renforcée

Au cours des mois de juillet et août, les forces de police et de gendarmerie ont contrôlé près de 30 000 véhicules. Ces opérations ont permis de constater 200 délits routiers et de dresser 4 300 contraventions dans le département.

Les " Tours de France "



La saison estivale 2013 a été marquée par l'engagement massif de la gendarmerie sur le Tour de France, le samedi 13 juillet 2013, entre Saint-Pourçain-sur-Sioule jusqu'à l'entrée dans le département de la Loire, via la nationale 7. Les 258 gendarmes (départementaux, mobiles, réservistes, élèves-gendarmes de l'école de gendarmerie de Montluçon et gardes républicains) ont, soit, sécurisé l'ensemble de l'itinéraire de la course, soit contribué à la fluidité de la circulation routière sur les nombreux axes de contournement pour ce jour de " grand départ " en vacances.

Un dispositif identique (près de 200 gendarmes) a été mis en place à l'occasion du Tour de France féminin qui, les 9 et 10 août, a traversé le département du nord (en provenance de la Nièvre) au sud (vers la Loire) via Vichy.





La rentrée scolaire 2013 : la mise en œuvre de la refondation de l'école

La rentrée scolaire 2013 voit l'entrée en application de la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013. Ses objectifs : permettre aux élèves de mieux apprendre, pour qu'ils puissent tous réussir, et former les citoyens de demain.

Elle fixe cinq grandes priorités en faveur de la jeunesse et de l'éducation :

- reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation
- rénover en profondeur l'enseignement du premier degré
- faire entrer l'école dans l'ère du numérique
- atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire
- développer l'éducation artistique et culturelle

La rentrée 2013 s'est déroulée dans d'excellentes conditions, tant dans les 362 écoles publiques dont 43 appliquent les nouveaux rythmes scolaires que dans les 37 collèges et 13 lycées du département.



L'école élémentaire de Gennetines par exemple a adopté les nouveaux rythmes scolaires. L'enseignement y est dispensé sur 9 demi-journées incluant le mercredi, la journée d'enseignement est de 5 heures 30 coupée par la pause méridienne de 1 heure 30 et la demi-journée du mercredi de 3 heures.

Belle moisson de diplômes dans l'Allier en juin 2013

Le département de l'Allier continue d'enregistrer des taux de réussite particulièrement encourageants au Diplôme National du Brevet ainsi qu'au baccalauréat général et technologique à la session 2013.

	Allier	Académie	France
Diplôme National du Brevet (toutes séries confondues)	81,5 %	85,1%	84,5 %
Baccalauréat Général	91,8 %	93,3 %	91,9 %
Baccalauréat Technologique	90,5 %	89,2 %	86,7 %

Ces bons résultats sont à croiser avec la confirmation de la baisse sensible des redoublements.

A l'école primaire le taux de redoublement est en baisse depuis 2008 pour atteindre en 2012-2013 un taux inférieur à 2 %.

Dans le second degré, le redoublement se tasse à tous les niveaux.

Redoublements – juin 2013		
Niveau	Allier	Académie
6ème	1,9 % (-0,86 %)	1,3% (2,81 % en 2012)
4ème	0,9% (- 0,96 %)	1,1 % (2,1 % en 2012)
3ème	1,84 % (-0,18 %)	1,82 % (2,08 % en 2012)
2nde	13,5 %	13,2 %



La route centre europe atlantique (RCEA)



Lors de sa venue dans le département de l'Allier, en juillet 2013, Frédéric Cuvillier, ministre chargé des transports a décidé, en lien avec les Conseils généraux de l'Allier et de la Saône-et-Loire, de retenir des grands principes pour l'aménagement et le financement de la RCEA dans ces deux départements tenant compte de leurs spécificités de la configuration des réseaux routiers.

Dans l'Allier, il a été décidé une accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA via la mise en concession de l'axe, entre Montmarault (A 71) et le premier échangeur situé à l'est de la barrière de péage de Molinet. Un système

de péages ouverts est prévu sur les sites du Montet, de Montbeugny et de Molinet.

L'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage des études et des procédures, et notamment la déclaration d'utilité publique, jusqu'à la désignation du concessionnaire. Il prendra en charge l'intégralité des coûts correspondants.

Le montant total des travaux est évalué à 361 M€. L'Etat prendra en charge le paiement de la subvention éventuellement nécessaire à l'équilibre de la concession.

Calendrier prévisionnel annoncé par le ministre en juillet 2013 :

- fin 2014 / 2015 : lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
- 1er semestre 2016 : obtention du décret déclarant d'utilité publique l'opération
- 2017 : signature du contrat de concession
- 2018 - 2020 : réalisation des travaux sous circulation
- 2020 : mise en service

Un comité de pilotage départemental, présidé par le préfet de région, s'est réuni le 24 septembre dernier. Il sera associé et informé de l'avancement des études et des procédures, notamment l'élaboration du dossier préalable à la déclaration d'utilité du projet qui devrait être finalisé à l'été 2014. Des ateliers techniques se réuniront d'ici la fin de l'année pour examiner en particulier les derniers aspects techniques du projet (échangeurs, val d'Allier...).

Dans l'attente de la mise en concession de la RCEA, les travaux d'aménagement continuent. Le chantier de doublement de la voie entre Bresnay et Chemilly a débuté fin juillet 2013. La première étape a consisté à réaliser une glissière béton afin de séparer la route actuelle qui reste sous circulation, et la zone de chantier située immédiatement au nord des voies existantes. Les travaux de décapage, de reprise et prolongement des ouvrages hydrauliques sous la chaussée ont été engagés. Le chantier se déroulera sur un an.

La Route Nationale 7

Déviations de Varennes/Allier

Les travaux de terrassement de la partie sud de la déviation de Varennes-sur-Allier entre l'échangeur de Chazeuil sur la RD 46 et le giratoire de Montloubet sur la RN 209, sont engagés depuis le mois d'avril et se dérouleront jusqu'à l'automne 2014.

Après la phase de décapage, les premiers travaux de terrassements et d'assainissement ont débuté. Les travaux de fondation du futur ouvrage de franchissement du Valençon sont en cours. Ce chantier fait l'objet d'un important suivi environnemental et d'une étroite coordination avec la ville de Varennes-sur-Allier.

Travaux entre St-Prix et la limite département de la Loire

Les travaux de réalisation des revêtements en enrobés sont à ce jour terminés. Les entreprises qui réalisent les équipements de sécurité (glissières, signalisation directionnelle et de police, marquage) et les aménagements paysagers ainsi que les clôtures sont actuellement présentes sur ce chantier. A l'issue de ces travaux à la fin de l'année, ce sont près de 10 km de route à 2x2 voies qui seront mis en service.

Le contournement nord ouest de Vichy

Les études préalables engagées depuis un an vont conduire en fin d'année au choix du tracé du futur contournement nord ouest de l'agglomération de Vichy qui reliera l'autoroute A719 à la RD 67. Une phase préalable de concertation publique sera réalisée en novembre. Elle permettra aux usagers et riverains de la future infrastructure de prendre connaissance des études réalisées, des variantes de tracés étudiées et leur comparaison.



Le plan de rénovation énergétique de l'habitat



Quartier de Montluçon

L'objectif annuel de rénovation énergétique est porté à 500 000 logements à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux. Ces objectifs portant sur le logement permettront à la fois de contribuer à l'atteinte d'une diminution de 38 % des consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon 2020, à réduire la précarité énergétique et à développer l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, tant quantitatifs que qualitatifs, il est mis en place un plan de rénovation énergétique de l'habitat qui comprend trois volets d'actions complémentaires :

- enclencher la décision de rénovation, par l'accompagnement des particuliers ;
- financer la rénovation, en apportant des aides ;
- mobiliser les professionnels, pour garantir la qualité des rénovations.

Un numéro azur national (0810.140.240) est mis en place afin d'orienter les particuliers en fonction de leur profil vers les " points rénovation info-service " du réseau de proximité et dispenser de premières informations simples. Une communication nationale est prévue au 4ème trimestre 2013. Dans l'Allier, les " points rénovation info-service " sont le Conseil Général, pour les publics relevant des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), et le Pact Allier, pour les autres publics.

Le programme Habiter Mieux porté par l'Anah fait l'objet d'évolutions significatives : doublement du nombre de propriétaires occupants éligibles, augmentation des taux de subventions, élargissement aux propriétaires bailleurs. Une prime exceptionnelle est instaurée au bénéfice des propriétaires occupants disposant de revenus intermédiaires. Le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro seront enfin optimisés dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

Le suivi de la mise en œuvre de cet important plan sera assuré localement par un comité de pilotage partenarial qui sera installé à l'automne 2013.

Le président de la République a annoncé le 21 mars 2013 le lancement d'un vaste plan d'investissement pour le logement. Ce plan répond à un double objectif : une réponse aux besoins des français en matière de logements et le développement d'emplois dans le secteur du bâtiment et de l'immobilier. Il comprend vingt mesures visant à la levée des freins à l'aboutissement des projets de logements, à la relance de la construction de nouveaux projets, à la maîtrise des coûts de construction et à l'accélération de la rénovation énergétique de l'habitat.

**l'éco-rénove
l'économise**

NE LAISSEZ PAS
LE FROID
S'INVITER
CHEZ VOUS

**Éco-rénover votre
logement devient
aujourd'hui plus
facile et moins cher !**

ANAH
Agence nationale de l'habitat
LE MINISTRE DE LA RÉGION, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS
LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

Pour plus d'information, consulter le site : www.renovation-info-service.gouv.fr/



La chrysomèle dans l'Allier

La chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un insecte originaire d'Amérique du Nord introduit accidentellement en France en 2002, qui pond ses œufs dans le sol. Ses larves se nourrissent de racines des pieds de maïs pouvant entraîner de très lourdes pertes de rendement (jusqu'à 80%). De ce fait, la lutte contre cet insecte est obligatoire (arrêté ministériel du 28/07/2008).

A des fins de surveillance, un plan régional est mis en place à l'aide de pièges à phéromones (substances naturelles attirant les insectes) disposés sur les parcelles de maïs chaque année.

Un foyer de chrysomèle du maïs a été détecté dans le département de l'Allier, sur la commune de Trévol.



Chrysomèle du maïs

L'enjeu est donc de lutter immédiatement contre le foyer afin d'éradiquer l'insecte et éviter une dispersion. Le plan de lutte obligatoire implique la détermination de zones, autour du champ où la présence de l'insecte a été relevée, dans lesquelles plusieurs mesures sont appliquées. Les principales mesures sont :

- dans la zone proche dite zone " focus " (1 km autour du champ concerné) : il est obligatoire de respecter des rotations de cultures de manière à ce que le maïs soit cultivé au maximum une fois tous les 3 ans. La lutte phytosanitaire est également imposée.
- dans la zone de sécurité (6 km autour du champ concerné) : il est possible d'appliquer soit l'alternance de culture soit la lutte phytosanitaire
- dans la zone tampon (40 km de rayon), l'alternance des cultures est recommandée.

Ces mesures sont appliquées dans le département, en concertation avec la profession agricole, et assorties d'une aide financière pour les agriculteurs touchés, du fait de la perte économique liée à l'absence de culture pendant au moins 2 ans.

L'arrêté préfectoral a été signé le 13 septembre 2013. Il peut être consulté sur le site internet des services de l'État : www.allier.gouv.fr





La garantie jeunes : un nouvel instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale



Issu d'une recommandation du Conseil européen en date du 5 décembre 2012 pour l'établissement d'une " Garantie pour la jeunesse " et de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012, le projet de " Garantie Jeunes " a été repris dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013.

Cette mesure permet de proposer jeunes, jusqu'aux 25 ans révolus en situation d'isolement et de grande précarité, un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie, par le versement d'une allocation d'un montant équivalent au RSA pendant les périodes où le bénéficiaire se trouve sans emploi ni formation.

Dix territoires ont été retenus pour le déploiement expérimental de cette mesure, qui débutera début octobre et concernera jusqu'à 10 000 jeunes. L'Allier, en association avec le Puy-de-Dôme, a été retenu pour cette première vague. Dans l'Allier, toutes les missions locales participeront à la mise en place de cette démarche expérimentale.

Cette mesure témoigne de l'engagement du gouvernement en faveur de la jeunesse, et conduira tous les acteurs publics concernés à travailler en partenariat.

Quelques chiffres

Les emplois d'avenir

Au 30 septembre 2013, **360 emplois d'avenir** ont été conclus dans les secteurs marchand (20 contrats) et non marchand (340 contrats) pour un objectif total de 623 contrats, soit une réalisation à 57,6 %, contre 74,3 % pour l'Auvergne et 65 % pour la France.

Le contrat de génération

249 contrats ont été signés en Auvergne depuis le 17 mars 2013, dont 27 dans l'Allier. L'Auvergne représente 2 % du nombre de contrats de génération signés au niveau national.

L'alternance

- **Les contrats d'apprentissage**

Au titre de la **campagne 2012-2013**, **1 730 contrats d'apprentissage** ont été enregistrés, contre 1 685 pour la campagne précédente, soit une légère augmentation (+ 2,6 %).

Au titre de la **campagne 2013-2014**, entre le 1er juillet 2013 et le 30 septembre 2013, **893 contrats d'apprentissage** ont été enregistrés, contre 998 pour la même période au titre de la précédente campagne.

- **Les contrats de professionnalisation**

218 contrats de professionnalisation ont été signés au total, de janvier à fin septembre 2013. Ce chiffre était de 221 à fin septembre 2012.

Les contrats aidés

Au 30 septembre 2013, **1 851 CAE** ont été conclus (soit 75,3 % de l'objectif annuel qui est de 2459 CAE) et 278 CIE ont été prescrits (soit 84,8 % de l'objectif qui est de 328 CIE).





Journées du patrimoine à la préfecture de l'Allier

A l'occasion de la 30ème édition des Journées européennes du patrimoine et pour la seconde année consécutive, la préfecture de l'Allier a ouvert ces portes aux visiteurs. Le samedi et le dimanche après-midi, près de 450 personnes ont ainsi pu découvrir les salons et la salle à manger de l'hôtel préfectoral, la cour vitrée et les jardins de l'hôtel préfectoral. Benoît Brocart, préfet de l'Allier a ouvert son bureau aux visiteurs afin de répondre à leurs questions.

En collaboration avec l'Hôtel de Ville et le Conseil général de l'Allier, un itinéraire thématique intitulé " les lieux du pouvoir à Moulins " a également été présenté au public.

Les visiteurs ont également été invité à découvrir une exposition d'uniformes de préfets de la période napoléonienne à nos jours et une présentation de plans et de gravures de la préfecture.

Cette année, le thème des journées du patrimoine portait sur la célébration du centenaire de la loi de 1913 sur les monuments historique.



salon de l'hôtel préfectoral



Benoît Brocart, préfet de l'Allier a ouvert son bureau

La protection des monuments historiques

Le département de l'Allier compte 500 monuments protégés au titre des monuments historiques dont 136 classés, 212 inscrits et 152 partiellement inscrits.

Cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.).

Le classement : on distingue les édifices classés, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, c'est le plus haut niveau de protection. Ils peuvent bénéficier d'un classement intégral de l'édifice, partiel ou bénéficier d'une protection mixte c'est-à-dire être inscrit et classé en même temps.

L'inscription : sont inscrits parmi les monuments historiques les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.



Château de Chareil-Cintrat



Actualités - Réglementation

Un nouveau permis de conduire sécurisé depuis le 16 septembre 2013

Depuis le 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduire au format " carte de crédit " est délivré dans toutes les préfectures.

Un permis de conduire :

- **Unifié** : il harmonise les droits à conduire au sein de l'Union européenne
- **Sécurisé** : pour lutter contre la fraude
- **Pratique** : les primata (premiers permis) seront envoyés directement au domicile de l'usager
- **Renouvelable** : le nouveau permis de conduire sera valable 15 ans à l'exception des catégories dites lourdes.

Pas de déplacement en préfecture pour demander le nouveau titre : les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.



guichet des permis de conduire à la préfecture de l'Allier

La reprise des titres à l'ancien format se fera progressivement à partir de 2015. Une information sera diffusée en temps utile, par la préfecture, sur les modalités d'échange des anciens titres de conduite.

La préfecture de Moulins et les sous-préfectures de Montluçon et Vichy continuent d'instruire les dossiers de permis de conduire.



Une production des titres centralisée à l'imprimerie nationale

La production du titre est assurée par l'imprimerie nationale, le délai de confection du titre après instruction du dossier par les services préfectoraux est d'environ 12 jours.

Compte-tenu du délai de fabrication et dans la mesure où les permis de conduire ne seront plus délivrés par la préfecture et les sous-préfectures, il est conseillé aux titulaires d'un permis de conduire temporaire (validité sur une ou plusieurs catégories) d'effectuer la visite médicale réglementaire et solliciter un nouveau permis de conduire **au moins six semaines avant l'échéance figurant sur le permis de conduire.**

Les usagers peuvent suivre la fabrication de leur permis de conduire sur le site internet de l'agence nationale des titres sécurisés (www.ants.interieur.gouv.fr) ou par téléphone au 0810 901 041.

Pour toutes les modalités pratiques, horaires d'ouverture des services, pièces nécessaires à l'instruction du dossier, des informations sont disponibles sur le site internet de la préfecture www.allier.gouv.fr, rubrique " vos démarches, permis de conduire ".



Une nouvelle réglementation pour les détenteurs d'armes

Une nouvelle réglementation des armes, transposée d'une directive européenne, est entrée en vigueur le 6 septembre 2013 (décret du 30 juillet 2013). Elle concerne tous les détenteurs légaux d'armes, parmi lesquels les titulaires d'un permis de chasser, les licenciés de la fédération française de tir, ainsi que les armuriers et les collectionneurs.

La réforme poursuit les deux objectifs suivants :

1 - la simplification des procédures administratives :

- une nouvelle classification des armes fondée sur leur dangerosité. Jusqu'à présent déclinées en 8 catégories, **la nouvelle nomenclature répartit les armes dans 4 catégories** : **A** (armes et matériels interdits), **B** (armes soumises à autorisation), **C** (armes soumises à déclaration), et **D** (armes soumises à enregistrement et armes à détention libre).
- l'allongement de la durée de validité de l'autorisation d'acquisition et de détention d'armes de 3 à 5 ans.
- un guichet unique en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer toutes les démarches
- en cas de demande de renouvellement, l'autorisation d'acquisition et de détention initiale reste valable jusqu'à la décision expresse du renouvellement

2 - le renforcement de la sécurité de nos concitoyens et une meilleure maîtrise de la diffusion des armes :

- un renforcement du volet pénal avec l'instauration de peines complémentaires et l'extension de la procédure applicable à la criminalité organisée aux infractions à la législation sur la fabrication et le commerce des armes.
- l'interdiction d'accès aux armes aux personnes qui ont été condamnées en raison d'un comportement violent, incompatible avec la possession d'une arme à feu.
- le renforcement du régime des saisies administratives, toutes les catégories d'armes sont désormais concernées.
- l'instauration de quotas pour la détention d'armes, de chargeurs et de munitions.

La préfecture de l'Allier, 2^{ème} au baromètre de la qualité de l'accueil dans les services de l'État



Le dernier baromètre de la qualité des services publics a été publié par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique en juin 2013. Sur les 140 sites évalués (97 préfectures et 43 sous-préfectures évaluées), la Préfecture de l'Allier est classée en deuxième position ex-aequo avec deux autres départements.

Depuis 2010, ce baromètre mesurant la qualité des services publics a été régulièrement publié par l'Etat pour rendre compte aux usagers des progrès accomplis dans l'amélioration du service rendu. Il comprend un nombre limité d'indicateurs autour de trois thèmes, l'accueil, le traitement des démarches et les réclamations. Pour chaque indicateur, deux mesures sont effectuées, la qualité de la prestation d'une part et la satisfaction de l'utilisateur d'autre part. Ce baromètre a pour objectif d'être un levier de modernisation de l'administration et un outil permettant de rendre compte de la qualité du service rendu.

Des enquêtes mystères ont ainsi été effectuées pour chaque site de fin février à fin avril 2013 sur la base de visites, appels, courrier et courriels.

Pour plus d'informations sur ce baromètre, consulter le site : www.modernisation.gouv.fr

La préfecture de l'Allier est labellisée Qualipref depuis juin 2013 (cf lettre de l'État de juillet 2013)



– L'État dans l'Allier – Septembre 2013 –
Directeur de publication : Benoît Brocart, préfet de l'Allier
Rédactrice en chef : Sandra Guthleben, directrice de cabinet
Comité de rédaction : services de l'État (DDCSPP, ARS, DDT, UT DIRECCTE, UT DREAL, DSDEN, Gendarmerie, police, SDIS)
Conception-réalisation-photos : préfecture de l'Allier, bureau de la communication interministérielle – services de l'État